

**COMMUNE DE FREISSINIÈRES**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**CONSEIL MUNICIPAL DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2024**  
**DÉLIBÉRATION N° 2024-56**

CONSEILLERS EN EXERCICE : 10

Conseillers présents : 8

Conseillers absents : 2

Conseillers représentés : 1

Pour : 9

Contre :

Abstention :

L'an deux mille vingt-quatre, le premier juillet à dix-huit heures trente le Conseil Municipal de Freissinières était assemblé en session ordinaire, à la Mairie de Freissinières, après convocation légale du 21 juin 2024, sous la présidence de Monsieur Cyrille DRUJON D'ASTROS, Maire de Freissinières.

**Présents** : ARDUIN Annie - BERTHALON Jérôme - BOISSET André - BOISSET Philippe - BOISSET Vincent - DRUJON D'ASTROS Cyrille - MESTRE Françoise - SEGOND Éric.

**Absents** : LATIL Jessica - LEJEUNE Laurent

**Pouvoir** : LATIL Jessica à BERTHALON Jérôme

**Secrétaire de séance** : MESTRE Françoise

**Objet** : BUDGET EAU POTABLE. DÉCISION MODIFICATIVE N° 1.

Afin de permettre de réajuster le budget primitif 2024, Monsieur le Maire propose de prendre une décision modificative sur le Budget Eau Potable de la façon suivante :

- Modification des crédits selon les tableaux ci-dessous :

SENS	Imputation	Intitulé	OUVERT	REDUIT
Dépenses fonctionnement	014 701249	Reversement redevance agence de l'eau	2 249.00 €	
Dépenses fonctionnement	011 61523	Réseaux		2 249.00 €

Envoyé en préfecture le 02/07/2024

Reçu en préfecture le 02/07/2024

Publié le

ID : 005-210500583-20240701-2024561-BF

DETAIL PAR SECTION		Investissement	Fonctionnement
Dépenses	Ouverture		2 249.00 €
	Réduction		2 249.00 €
Recettes	Ouverture		
	Réduction		
Equilibre :		0 €	0 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Approuve l'exposé du Maire.

Accepte cette décision modificative.

Ainsi fait et délibéré les jour et an susdits.

*Pour Extrait Conforme*  
*Le Maire*  
**Cyrille DRUJON D'ASTROS**

  
Pour le Maire et par déléation  
Monsieur Eric SEGOND  
1<sup>er</sup> adjoint au Maire.